REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2005-113 DU 17 MARS 2005

Chargeant Monsieur Alain ADIHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, de l'intérim de Monsieur Rogatien BIAOU, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, du lundi 14 au dimanche 20 mars 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- VU le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement;

DECRETE

Article 1^{er}: Pour compter du lundi 14 au dimanche 20 mars 2005, Monsieur Alain ADIHOU, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur Rogatien BIAOU pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 mars 2005.

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

<u>Ampliations</u>: PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 - JORB 1.